

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale

Session 2024

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES DE CLASSE NORMALE**

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne
Session 2024

Rapport du jury

Par

Isabelle DUQUENNE

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Présidente du jury

Philippe MARCEROU

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Vice-Président du jury

2024

SOMMAIRE

1. Le cadre général	4
1.1. Les textes réglementaires	4
1.2. L'organisation administrative et le calendrier.....	6
1.3. Les principales données chiffrées	7
1.4. Les candidats	9
1.4.1. <i>La répartition hommes/femmes</i>	9
1.4.2. <i>La répartition par année de naissance</i>	10
1.4.3. <i>La répartition par diplôme</i>	13
1.4.4. <i>La répartition par profession</i>	14
1.4.5. <i>La répartition par région</i>	15
1.5. Le jury	17
2. Les épreuves	19
2.1. Statistiques générales	19
2.1.1. <i>Concours externe</i>	19
2.1.2. <i>Concours interne</i>	20
2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours	20
2.2.1. <i>Le cas pratique</i>	20
2.2.2. <i>Les questions</i>	24
2.3. L'épreuve d'admission.....	25
2.3.1. <i>Concours externe</i>	25
2.3.2. <i>Concours interne</i>	28
Conclusion	32
Remerciements	33
Annexes	34
Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2024	35
Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés	49
Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2024	50

1. Le cadre général

Les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ont été organisés en 2024 suivant les modalités fixées en 2011 et 2012.

1.1. Les textes réglementaires

Le statut des bibliothécaires assistants spécialisés a été fixé par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011. Les missions des bibliothécaires assistants spécialisés sont décrites à l'article 3 dans les termes suivants : « *Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.* »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517&dateTexte&categorieLien=id>

« *Les bibliothécaires assistants spécialisés sont recrutés, nommés et gérés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils exercent principalement leurs missions dans les bibliothèques, services ou établissements publics relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, dans d'autres départements ministériels ou leurs établissements publics.* »

Les dispositions relatives au recrutement des bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale sont précisées à l'article 5 du même décret qui prévoit deux modalités d'accès au corps :

- par voie de concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007 susvisé](#) ;
- par voie de concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'[article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;
- ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

L'article 13 précise que les agents recrutés en application des 1° et 2° du I de l'article 5 et des 1° et 2° du I de l'article 9 du décret sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur en qualité de stagiaire.

Ils accomplissent un stage d'une durée d'un an au cours duquel ils reçoivent une formation¹. L'organisation de la période de stage est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la fonction publique.

Quant aux modalités d'organisation, du programme et de la nature des épreuves du concours, elles sont consignées dans l'arrêté du 23 mai 2012 (JO du 14 juin 2012) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026021193&fastPos=2&fastReqId=281509836&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Les deux concours, externe et interne, comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Lors des épreuves écrites, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

L'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 précise le programme des concours externe et interne :

1. Administration :

- notions sur l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- notions sur les fonctions publiques : principes généraux, droits et obligations des fonctionnaires ;
- notions sur le fonctionnement des institutions européennes.

2. Les documents :

- notions sur les différents types de documents (manuscrits, documents imprimés et graphiques ; ressources audiovisuelles et électroniques) ;
- notions sur la production et la diffusion des documents (édition, imprimerie, librairie, bibliothèques).

3. Les différents types de bibliothèques et services documentaires :

- notions sur leurs missions et leur organisation ;
- l'offre de service des bibliothèques.

4. Les publics des bibliothèques, leurs comportements et leurs attentes.

▪ **Épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2)**

Une épreuve de 4 heures en deux parties :

- la première partie consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation, à partir d'un dossier de dix pages au maximum ;
- la seconde partie est constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte.

▪ **Épreuve orale d'admission (coefficient 3)**

Pour le concours externe

Un entretien avec le jury, à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics, devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

¹ L'agent a le statut de « stagiaire » pendant une durée d'un an au sein de l'établissement où il a été affecté. Le stage comprend une formation statutaire post-recrutement de 150 heures.

Préparation : 25 minutes

Épreuve : 25 minutes dont 10 au plus pour la présentation du texte, 15 mn au moins pour l'entretien.

Le jury dispose, pour la conduite de l'entretien, d'une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat.

Pour le concours interne

Un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Épreuve : 25 minutes dont 5 mn au plus pour l'exposé.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (non noté). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics.

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative des concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH-D5) à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'appui du Bureau des affaires générales (DGRH-D1).

Le jury de la session 2024 a été présidé par Isabelle Duquenne assistée par Philippe Marcerou, vice-président, tous deux inspecteurs généraux à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent dans les centres académiques (métropole et outre-mer).

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2024

Arrêtés d'ouverture des concours externe et interne	Arrêté du 18 septembre 2023 (JO du 27 septembre 2023)
Inscriptions aux concours	3 octobre - 09 novembre 2023
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours	Arrêté du 30 janvier 2024 (JO du 4 février 2024)
Arrêté de nomination du jury	Arrêté du 08 janvier 2024
Epreuve écrite d'admissibilité	08 février 2024
Réunion des membres du jury	22 février 2024
Réunion d'admissibilité	20 mars 2024
Etude des dossiers RAEP	À compter du mercredi 08 avril 2024
Epreuves orales d'admission	13 au 16 mai 2024
Publication des résultats sur Publinet	16 mai 2024

1.3. Les principales données chiffrées

Tableau 2 : Données chiffrées de la session 2024 (avec rappel 2023)

	Concours externe 2024	Concours externe 2023	Concours interne 2024	Concours interne 2023
Postes	12	19	8	13
Candidats inscrits	1 363	1 490	369	465
Candidats présents aux épreuves écrites	715	598	253	305
Taux de participation : présents / inscrits	52,45 %	40 %	68,5 %	65,6 %
Candidats admissibles	58	70	28	44
Candidats présents aux épreuves orales	55	68	27	41
Candidats admis sur les listes principales	12	19	8	13
Candidats admis sur les listes complémentaires	9	16	9	14

Par rapport à la session 2023, le nombre de postes offerts en 2024 était en baisse de quatre postes pour le concours externe et de cinq postes pour le concours interne.

En 2024, on observe une nouvelle diminution du nombre des inscrits pour le concours externe (moins 127 inscrits par rapport à la session précédente, soit - 8,7 %). Après une très légère augmentation en 2023 (plus 25 inscrits par rapport à la session 2022), le concours interne enregistre lui aussi une baisse des inscriptions (moins 96 inscrits à la session 2024, soit - 20,6 %).

Le nombre de candidats effectivement présents à l'épreuve écrite est en augmentation pour les deux concours. Le taux de participation enregistre une hausse sensible avec un taux de présence de 52,5 %, soit un inscrit sur deux pour le concours externe et plus de 68,5 % de présents, soit une participation des deux tiers des inscrits pour le concours interne.

Lors de l'épreuve d'admission, un certain nombre d'admissibles ont été écartés (fiche de renseignement ou dossier RAEP manquant) ou ne se sont pas présentés² à l'épreuve orale. Ils étaient trois dans ce cas pour le concours externe. Sur les 58 candidats admissibles, il y a eu 55 présents et 54 auditions (un abandon avant l'épreuve). Sur les 28 admissibles au concours interne, 27 ont été auditionnés (un candidat n'a pas transmis son dossier RAEP et a été écarté).

Comme lors des précédentes sessions, le jury a pu établir des listes complémentaires pour chacun des deux concours de la session 2024 : 9 candidats ont été inscrits à l'externe et 9 à l'interne.

Tableau 3 : Taux de réussite 2013-2024 (lauréats de la liste principale /candidats présents)

Année du concours	Concours externe		Concours interne	
	Taux de réussite	Nombre de lauréats	Taux de réussite	Nombre de lauréats
2024	1,67 %	12	3,16 %	8
2023	3,17 %	19	4,26 %	13
2022	2,38 %	15	3,58 %	10
2021	2,40 %	18	4,35 %	12
2020	1,13 %	9	1,79 %	6
2019	1,32 %	11	2,86 %	9
2018	2.15 %	21	5.86 %	19
2017	2.26 %	24	6.14 %	23

² Le jury s'étonne de l'absence de communication émanant des admissibles absents à l'épreuve orale : le bureau des concours, dont les coordonnées courriels et téléphoniques sont indiquées, n'a reçu aucune information sur ces « désistements ».

2016	1.39 %	18	4.22%	17
2015	1.09 %	15	3.65 %	13
2014	2.32 %	24	5.52%	18
2013	1.88 %	20	4.73%	15

Sur les sessions des dix années précédentes, le taux de réussite (candidats admis sur liste principale par rapport aux candidats présents) est de l'ordre de 1 à 3,3 %, pour le concours externe, de 3 à 6 % pour l'interne. Avec 1 poste pour 59 candidats présents à l'épreuve écrite pour le concours externe et 1 poste pour 31 candidats pour le concours interne, la session 2024 du concours de BIBAS de classe normale garde une très forte sélectivité.

Certains candidats persévérants présentaient le concours pour la seconde ou la troisième fois : parmi eux, trois lauréats du concours externe et quatre lauréats du concours interne ont été admis sur la liste principale ou sur la liste complémentaire de la session.

La commission d'affectation de la session 2024 réunie en juillet a affecté, après examen des dossiers, tous les lauréats qui remplissaient les conditions, y compris ceux de la liste complémentaire. L'affectation en établissement se fait au 1^{er} septembre de l'année du concours.

1.4. Les candidats

Le jury appelle l'attention des lecteurs du présent rapport sur le fait que, s'agissant d'un nombre aussi réduit de candidats, les constats statistiques sont peu significatifs.

1.4.1. La répartition hommes/femmes

Tableau 4 : Répartition hommes/femmes (concours externe 2024)

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb .Présents	Nb. Admis
HOMME	494	206	13	12	4
FEMME	1177	509	45	39	8
TOTAUX	1671	715	58	51	12

Tableau 5 : Répartition hommes/femmes (concours interne 2024)

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. présents	Nb. Admis
HOMME	117	79	2	2	0
FEMME	293	174	26	25	8
TOTAUX	410	253	28	27	8

Les femmes sont majoritaires à se présenter à ce concours. Pour le concours externe, elles représentent : 70,4 % des inscrits, 77,6 % des admissibles et 66,6 des lauréats (89,4 % en 2023).

Pour le concours interne, elles représentaient en 2024 : 71,45 % des candidats inscrits, 92,8 % des admissibles et 100 % des lauréates (61,5 % en 2023).

1.4.2. La répartition par année de naissance

Pour le concours externe 2023, la moyenne d'âge des inscrits est de 32,9 ans et l'âge moyen des admis est de 32,6 ans. La fourchette des âges de la session 2023 allait de 19 à 67 ans (24 à 55 ans en 2022). Les moins de 30 ans représentaient la majorité des admissibles (40 sur 70) et 12 admis sur les 19. Le candidat admis le plus âgé avait 42 ans (année de naissance 1981) et le plus jeune 22 ans (année de naissance 2001).

Tableau 6 : Répartition par année de naissance (concours externe 2024)

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
1961	1	0	0	0
1964	1	0	0	0
1965	3	0	0	0
1966	3	1	0	0
1967	6	1	0	0
1968	9	2	0	0
1969	8	1	0	0
1970	15	8	2	1
1971	22	7	1	0
1972	15	6	1	0
1973	21	5	0	0
1974	14	3	0	0
1975	24	8	0	0
1976	26	7	2	0
1977	27	7	1	0
1978	17	5	1	0
1979	31	10	0	0
1980	33	12	2	1
1981	34	9	2	1
1982	25	13	1	0
1983	26	10	1	0
1984	32	17	2	0
1985	34	8	0	0
1986	32	10	1	0
1987	42	17	2	0
1988	46	20	1	0
1989	55	23	4	1
1990	46	13	2	1

1991	53	17	2	0
1992	67	33	3	2
1993	59	28	2	0
1994	84	39	2	1
1995	101	48	6	0
1996	97	51	7	1
1997	101	48	6	0
1998	110	51	3	1
1999	109	59	5	2
2000	112	48	1	1
2001	59	27	0	0
2002	35	21	0	0
2003	26	12	0	0
2004	16	7	0	0
2005	4	2	0	0
TOTAUX	1671	715	58	12
Moyenne d'âge				31,5

La moyenne d'âge des lauréats du concours externe était de 31,5 ans pour la session 2024 contre 32,6 ans pour la session précédente. Pour le concours interne, trente-neuf ans séparaient le candidat le plus âgé, né en 1961, du plus jeune, né en 2000. La répartition des lauréats par grandes tranches d'âge est très équilibrée : 4 admis de plus de 40 ans (sur 13 admissibles) et 4 admis de moins de 40 ans (sur 15 admissibles). Le candidat admis le plus âgé a 51 ans (année de naissance : 1973) et le plus jeune a 28 ans (année de naissance : 1996). L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 36,4 ans.

Tableau 7 : Répartition par année de naissance (concours interne 2024)

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
1961	1	0	0	0
1962	1	1	0	0
1963	2	2	1	0
1964	5	3	0	0
1965	6	3	0	0
1966	5	3	0	0
1967	5	4	0	0
1968	9	7	0	0
1969	11	9	0	0
1970	10	4	0	0
1971	21	14	0	0

1972	14	12	0	0
1973	19	9	2	1
1974	14	12	0	0
1975	13	10	0	1
1976	15	12	1	0
1977	15	9	1	0
1978	15	8	2	0
1979	16	4	0	0
1980	9	4	1	0
1981	8	4	0	0
1982	16	10	3	1
1983	10	5	0	0
1984	14	6	2	1
1985	9	3	0	0
1986	16	10	1	0
1987	12	6	1	1
1988	20	13	2	0
1989	14	9	1	0
1990	15	10	0	0
1991	21	15	3	1
1992	15	11	1	0
1993	15	11	1	1
1994	8	6	1	0
1995	5	4	2	1
1996	4	4	1	1
1998	1	0	0	0
2000	1	0	0	0
TOTAUX	410	253	28	8
Moyenne d'âge	43,4	43,0	39,7	36,4

1.4.3. La répartition par diplôme

Tableau 8 : Répartition par diplôme ou titre (concours externe 2024)

Titre	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
Bac général	246	98	3	0
Bac technologique/professionnel	113	34	0	
DEUG,BTS,DUT	151	62	5	1
DEUST	9	4	1	0
Diplôme classe niveau 4	32	8	0	
Diplôme classe niveau 5	26	8	0	
Diplôme classe niveau 6	32	10	0	
Diplôme classe niveau 7	22	13	4	0
Diplôme classe niveau 8	2	0	0	
Dispense accordée au titre de : parent de 3 enfants	22	1	0	
Doctorat	15	6	1	0
Licence	389	176	13	4
Maîtrise	107	41	2	0
Master	498	251	29	7
Qualification équivalente	7	3	0	
TOTAL	1671	715	58	12

Le profil des lauréats de la liste principale du concours externe sont tous titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : un DEUG/ BTS ou master ou licence.

Tableau 9 : Répartition par diplôme ou titre (concours interne 2024)

Titre	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Admis
Doctorat	6	2	0	
Maîtrise	34	17	0	
Master	91	56	13	4
Licence	112	72	9	3
DEUG, BTS, DUT	41	28	2	1
DEUST	4	4	1	0
BAC technologique / professionnel	24	17	0	
BAC général	49	28	1	0
CAP	6	5	0	

BEP	11	8	0	
Diplôme classe niveau 3	2	0	0	
Diplôme classe niveau 4	7	4	1	0
Diplôme classe niveau 5	2	1	0	
Diplôme classe niveau 6	6	5	0	
Diplôme classe niveau 7	6	3	1	0
Autre diplôme	5	1	0	
Sans diplôme	4	2	0	
TOTAUX	410	253	28	8

S'agissant du concours interne, la quasi-totalité des admis de la liste principale possèdent un master ou une licence ; l'un des admis est titulaire d'un bac général et un autre d'un DEUG/ BTS.

1.4.4. La répartition par profession

Tableau 10 : Répartition par profession ou statut (concours externe 2024)

Profession	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. présents	Nb. Admis
Agent fonction publique Etat autres ministères	78	18	1	1	0
Agent fonction publique hospitalière	8	2	0		
Agent fonction publique territoriale	66	17	0		
Assistant de conservation	10	2	0		
Contractuel MEN	75	32	1	1	0
Contractuel MESR	172	134	23	22	5
Enseignant titulaire MEN	46	9	2	1	1
Etudiant	214	86	2	2	0
Hors fonction publique/sans emploi	840	298	14	13	4
Magasinier des bibliothèques	120	90	13	9	2
Militaire	2	1	0		
Personnel B.I.A.T.S.S	40	26	2	2	0
TOTAUX	1671	715	58	51	12

Tableau 11 : Répartition par profession ou statut (concours interne 2024)

Profession	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. présents	Nb. Admis
Agent fonction publique Etat autres ministères	34	10	2	2	1
Agent fonction publique hospitalière	3	0	0		
Agent fonction publique territoriale	22	3	0		
Assistant de conservation	6	4	0		
Contractuel MEN	10	3	0		
Contractuel MESR	44	33	8	8	3
Enseignant titulaire MEN	33	11	2	2	0
Magasinier des bibliothèques	232	175	14	13	4
Personnel B.I.A.T.S.S	26	14	2	2	0
TOTAUX	410	253	28	27	8

Confirmant les résultats des sessions précédentes, les magasiniers des bibliothèques figurent en bonne place parmi les admissibles et les lauréats (la moitié des admis de la liste principale du concours interne ; 17 % des admis du concours externe). Les contractuels du MESR, en général employés dans les bibliothèques universitaires, forment le deuxième groupe des lauréats : 22 admissibles et 5 admis au concours externe ; 8 admissibles et 3 admis au concours interne.

1.4.5. La répartition par région

Tableau 12 : Répartition par région / académie (concours externe 2024)

Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
D' AIX-MARSEILLE	57	21	0		
D'AMIENS	27	16	1	1	0
DE BESANCON	20	12	1	1	0
DE BORDEAUX	67	27	2	2	0
DE CLERMONT-FERRAND	33	16	1	1	0
DE CORSE	4	3	0		
DE DIJON	34	14	2	2	0
DE GRENOBLE	50	23	2	2	0
DE GUADELOUPE	14	5	0		
DE GUYANNE	3	1	0		

DE LA MARTINIQUE	14	4	0		
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	7	3	0		
DE LA "POLYNESIE FRANCAISE	7	0	0		
DE LA REUNION	46	22	0		
DE LILLE	101	43	6	6	3
DE LIMOGES	15	5	0		
DE LYON	64	25	4	2	1
DE MAYOTTE	5	1	0		
DE MONPELLIER	81	30	3	3	0
DE NANCY-METZ	74	39	3	3	1
DE NANTES	68	30	0		
DE NICE	42	18	2	1	1
DE NORMANDIE	79	35	3	3	2
DE POITIERS	31	13	3	3	0
DE REIMS	30	11	0		
DE RENNES	79	27	5	5	0
DE STRASBOURG	68	35	4	4	1
DE TOULOUSE	70	22	0		
DE WALLIS ET FUTUNA	1	1	0		
D'ORLEANS-TOURS	44	17	0		
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	436	196	16	12	3
TOTAL	1671	715	58	51	12

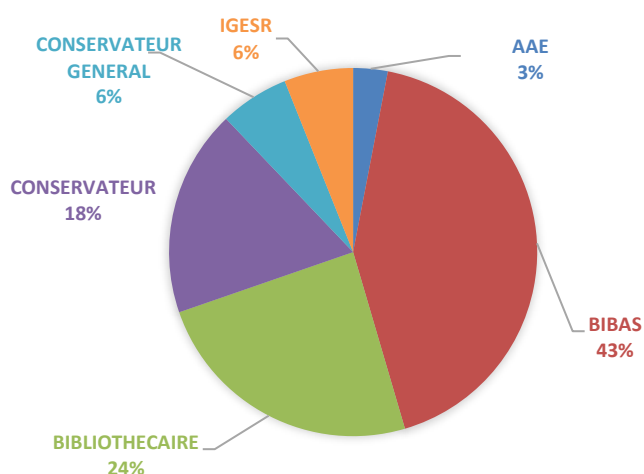
Tableau 13 : Répartition par région (concours interne 2024)

Académie	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
D' AIX-MARSEILLE	20	15	2	2	0
D' AMIENS	14	8	1	1	0
DE BESANCON	8	6	0		
DE BORDEAUX	7	2	0		
DE CLERMONT-FERRAND	4	3	0		
DE DIJON	10	6	0		

DE GRENOBLE	11	6	0		
DE GUADELOUPE	4	2	0		
DE NOUVELLE-CALEDONIE	2	1	0		
DE LA REUNION	8	6	1	1	0
DE LA POLYNESIE	2	0	0		
DE LILLE	18	8	2		
DE LIMOGES	4	3	0		
DE LYON	13	7	1	1	1
DE MARTINIQUE	3	0	0		
DE MONTPELLIER	13	8	2	2	0
DE NANCY/METZ	7	4	1	1	0
DE NANTES	12	5	1	1	1
DE NICE	7	5	1	1	0
DE NORMANDIE-ROUEN	17	12	2	1	0
POITIERS	3	1	0		
DE REIMS	8	3	1	1	1
DE RENNES	10	8	2	2	1
DE STRASBOURG	25	19	3	3	1
DE TOULOUSE	12	4	0		
D'ORLEANS-TOURS	6	3	0		
DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	162	108	8	8	3
TOTAUX	410	253	28	27	8

1.5. Le jury

Le jury a été nommé par l'arrêté du 8 janvier 2024. Il était composé de 33 membres (18 femmes soit 55 %, 15 hommes soit 45 %), répartis entre les corps suivants : inspecteurs généraux (2), conservateurs généraux (2), conservateurs (6), bibliothécaires (8), attachée d'administration de l'État (AAE, catégorie A) et bibliothécaires assistants spécialisés (14) exerçant dans différents types de bibliothèques ou institutions : SCD des universités, bibliothèques de grands établissements de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, services du premier ministre (centre de documentation), IGÉSR.



Les membres du jury provenaient de 14 académies différentes.

Tableau 14 : provenance des membres du jury 2024 (par académie)

AMIENS:	1
BORDEAUX	1
CLERMONT-FERRAND	1
CRETEIL	1
DIJON	2
LA REUNION	1
LILLE	1
MONTPELLIER	1
NANCY/METZ	1
NANTES	1
ORLEANS-TOURS	2
PARIS	17
POITIERS	1
STRASBOURG	1
VERSAILLES	1
TOTAL	33

La préparation et la coordination des épreuves écrites et orales ainsi que le suivi général de l'organisation du concours ont été assurés par la présidente et le vice-président avec le concours d'un directoire formé de trois professionnels des bibliothèques (un conservateur général des bibliothèques, une bibliothécaire hors classe et un bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle).

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury était réparti entre 22 correcteurs pour le concours externe et 8 correcteurs pour l'interne, dans le respect de la parité H/F et des corps. Le jury des épreuves orales d'admission était composé de neuf membres titulaires et d'un suppléant. Les commissions d'oral étaient composées de trois personnes : deux commissions ont auditionné les candidats pour le concours externe et une commission pour le concours interne.

2. Les épreuves

2.1. Statistiques générales

Tableau 15 : Statistiques générales 2024

	Concours externe	Concours interne
Candidats présents aux épreuves écrites	715	253
Moyenne de l'épreuve des présents (sur 20)	8,9	9,87
Moyenne des non-éliminés	10,34	NC
Moyenne des candidats admissibles	16,19	15,06
Barre d'admissibilité	15,25 (14,5 en 2023)	14,25 (14,5 en 2023)
Candidats admissibles	58	28
Candidats présents aux épreuves orales	55	27
Moyenne des présents (épreuve orale)	11,84	13,63
Moyenne des admis sur LP (épreuve orale)	16,52	17,66
Moyenne des admis sur LC (épreuve orale)	13,78	13,94
Nombre de postes offerts aux concours	12	8
Candidats admis sur liste principale	12	8
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	16,43	16,82
Barre d'admission LP	15,40	15,85
Candidats inscrits sur liste complémentaire	9	9
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	14,79	14,33
Barre d'admission LC	13,60	13,30

2.1.1. Concours externe

715 candidats ont composé au concours externe sur 1 671 inscrits, soit 42,8 %. Sept copies ont été écartées (rupture d'anonymat ou copie blanche).

Hors copies blanches, l'éventail des notes de l'épreuve écrite est compris entre 0,25 à 18,25. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés, a été de 8,90 sur 20. La moyenne des candidats admissibles a été de 16,19 sur 20 (15,44 en 2023).

La barre d'admissibilité fixée à 15,25 a permis de déclarer admissibles 58 candidats (70 en 2023).

2.1.2. Concours interne

Pour la session 2024, 253 candidats étaient présents à l'épreuve écrite sur 410 inscrits, soit 61,7 %. Deux copies ont été écartées.

Hors copies blanches, l'éventail des notes de l'épreuve écrite va de 1,50 à 17. La moyenne des présents à l'épreuve est de 9,87 sur 20.

La moyenne des candidats admissibles a été de 15,06 sur 20 (15,45 en 2023).

La barre d'admissibilité ayant été fixée à 14,25, ce sont 28 candidats qui ont été déclarés admissibles (44 en 2023).

2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours

Les candidats du concours externe et du concours interne ont composé sur le même sujet. Le sujet est élaboré à partir de l'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

L'épreuve unique, notée sur 20, se compose de deux parties : un cas pratique et des questions en relation avec le programme du concours. L'épreuve de la session 2024 comportait quatre questions.

Un malus allant jusqu'à moins deux points pouvait être appliqué dans le cas où la récurrence des fautes de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe devenait excessive au point de gêner la compréhension ou lorsque la présentation - ajouts, ratures, gommages – entravait outre mesure la lisibilité.

Une sélection des meilleures copies de la session est disponible sur le site du ministère.

Les recommandations énoncées ci-après rejoignent, pour une large part, les remarques générales formulées dans les rapports de jury des sessions précédentes.

2.2.1. Le cas pratique

La première partie de l'épreuve écrite consiste en un cas pratique comportant une mise en situation à laquelle un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale peut être confronté. L'exercice prend la forme d'une note destinée à un supérieur hiérarchique. Le sujet fait appel à des connaissances théoriques et demande une réponse concrète dans le cadre de la situation fictive à traiter. Une lecture attentive du libellé du sujet et du dossier permet de saisir la nature de la demande et les consignes à respecter et de retirer les informations qui orientent la manière de répondre au mieux, sur le fond comme sur la forme.

Le sujet de la session 2024 portait sur la réorganisation d'un petit espace (300 m²) situé dans la bibliothèque universitaire centrale d'un SCD pour en faire un lieu de détente et de convivialité. Le libellé précisait que le projet de réaménagement devait se faire en adéquation avec les besoins des usagers - le nombre de places de travail étant relativement limité au sein de la bibliothèque - et dans le respect des autres usages de la bibliothèque. Il était demandé au candidat d'intégrer tous les moyens

mobilisables au niveau de l'université et de fournir un planning détaillé des différentes étapes et moyens du projet jusqu'à l'inauguration de cet espace.

Les quatre documents constituant le dossier réunissaient des éléments théoriques et des exemples de réalisations au sein des bibliothèques universitaires fournissant aux candidats une matière suffisante pour appréhender le sujet et le traiter dans ses multiples dimensions :

- Document 1 : *Prototype d'aménagement « comme à la maison » de la BU d'Angers ;*
- Document 2 : *Typologie des espaces. Nicolas Beudon ;*
- Document 3 : *Vos espaces détente – BU Saint-Etienne Roanne ;*
- Document 4 : *La Nouvelle République – BU Tours.*

Sur la forme, on rappellera que la note est rédigée et se présente comme un développement structuré, dont le plan est annoncé et aboutit à une conclusion. On attend des candidats qu'ils posent, de manière concise, une analyse du sujet (problématique, enjeux et contexte de la question qui appelle une réflexion de portée générale et des connaissances) et la définition d'objectifs. La note doit être resituée dans son contexte. Le candidat définit ensuite une problématique montrant qu'il a identifié les enjeux sous-jacents (redéfinition des espaces du savoir, démocratisation de l'enseignement supérieur, rôle de la bibliothèque dans la réussite étudiante, etc.).

Le tableau récapitulatif doit être cohérent avec la note et permettre au correcteur d'apprécier les capacités de synthèse du candidat : il reprend les actions principales, situe les acteurs, met en avant les différentes phases du projet dans un calendrier réaliste.

La maîtrise de la méthodologie de la note, notamment dans ses aspects formels, est l'un des attendus de l'épreuve : datation et localisation, libellé de suscription, mention d'un objet, d'éventuelles pièces jointes (ici, un tableau récapitulatif des différentes étapes ainsi que de la responsabilité du rédacteur). Pour autant, le candidat doit se garder de donner des éléments qui permettraient d'identifier une bibliothèque en particulier, ce qui peut constituer une rupture d'anonymat. La datation peut, sans problème, être celle du jour de la composition, la localisation pouvait se formuler de la manière suivante « Bibliothèque universitaire de X » ou « SCD de l'université de Y » sans plus de précision.

À quelques exceptions près, les candidats ont bien intégré la présentation formelle de la note. Quelques rares cas de rupture d'anonymat ont néanmoins subsisté lors de cette session. Le jury appelle une nouvelle fois l'attention des candidats sur le fait que, conformément au principe d'anonymat, la copie dans son ensemble ne doit comporter aucun signe distinctif³ pouvant indiquer la provenance, tel que nom (même manifestement fictif), signature, origine, etc. En revanche, les exemples venant en illustration peuvent mentionner des bibliothèques particulières ou les candidats peuvent faire référence à des personnalités connues pour appuyer leur démonstration.

³ Le fait de mentionner un lieu géographique, un nom d'établissement ou de personne entre dans la catégorie des « signes distinctifs », y compris lorsque les noms sont manifestement inventés.

La note de cas pratique est une épreuve dont les attendus sont cadrés. Les correcteurs repèrent aisément les candidats qui se sont préparés et maîtrisent la méthodologie comme l'esprit de l'épreuve. La structuration de la note se fait suivant un plan annoncé et non en 7 ou 8 étapes numérotées (c'est ce que l'on devrait retrouver dans le tableau).

Le jury souligne l'importance d'une lecture scrupuleuse du sujet : la mention de l'inauguration de l'espace dans le libellé donnait à la fois un cadre temporel pour la gestion du projet et l'indication qu'un développement sur la communication était attendu. La communication était un élément central du projet : communication interne (information des autres agents du SCD), communication à destination des autres services de l'université, communication en direction des usagers. Ne pas évoquer l'inauguration a donc été pénalisé.

Dans le traitement de la note, il s'agissait d'articuler quelques connaissances théoriques sur la notion d'espaces en bibliothèque (évolution des bibliothèques en *learning centers* et tiers lieux voire 4^e lieu⁴, diversification des espaces du savoir et de travail en lien avec le renouveau pédagogique, élargissement des fonctions de la bibliothèque au-delà du lieu de l'étude) et la capacité de monter un projet dans ses aspects pratiques (composer une équipe « projet », identifier les besoins, choix de scénarii, faisabilité, moyens humains, financiers et matériels à mobiliser, calendrier, communication, ressources extérieures et partenariats, bilan de l'action...).

Le sujet, qui s'appuyait sur le riche dossier fourni et fait appel à l'expérience personnelle des candidats, a généralement été bien compris mais a pu donner des résultats mitigés, certains candidats en restant au stade de l'aménagement mobilier sans dégager d'idées directrices ni même de méthode pratique (management de projet).

L'un des travers observés est le traitement du sujet comme une note de synthèse des différents documents du dossier et non comme une note pratique à caractère opérationnel. Ce n'est pas le même exercice. On rappellera ici que les documents sont présents pour alimenter la réflexion du candidat qui en tire parti pour sa rédaction - en évitant la paraphrase⁵. Il est attendu des candidats que leur exposé s'appuie sur leurs connaissances complétées par l'éclairage ou les idées des documents du dossier en trouvant la bonne articulation et en travaillant les enjeux comme les arguments. Ici, il s'agissait de faire cohabiter espaces de travail et espace de détente, d'organiser la remontée des besoins et des attentes des publics, de concilier les indispensables places de travail et le souhait d'introduire un autre usage du lieu, de prendre en compte les réticences de certains professionnels ou étudiants, de se projeter dans le fonctionnement futur et les problèmes susceptibles d'advenir, etc. Développer le projet dans toute son ampleur supposait d'inclure quelques travaux (câblage), de revoir la signalétique globale et interne à l'espace et de mettre à jour le règlement intérieur de la bibliothèque, voire d'élaborer une charte d'usage.

Dans les faits, de nombreuses notes ne se sont pas attachées aux services ni aux collections, mais ont priorisé l'aménagement mobilier et décoratif, ce qui n'était pas l'aspect central de la question. Pour quelques candidats, cela a pu aboutir à une liste avec des tirets !

⁴ La bibliothèque 4e lieu se définit comme un espace physique et/ou en ligne d'apprentissage social (voir Victoria Pérès-Labourdette Lembé). Elle est à la fois un espace de rencontre, d'apprentissage et de production de contenus. Elle met au cœur de son dispositif citoyen les médias participatifs du web 2.0 ainsi que les technologies mobiles.

⁵ La formule des espaces de « haute et basse intensité » a abondamment été reprise *in extenso* de l'article de N. Beudon dans de nombreuses copies, en général sans recul.

Concernant la méthodologie de gestion de projet, l'association des publics à la démarche a été pensée dans de nombreuses copies : consultation des usagers, recueil des besoins via une enquête, un sondage, un *benchmarking* ou toute autre moyen. L'analyse des résultats par le groupe de travail et la mise en place d'une démarche adaptée et pensée à l'aune du développement d'un service pour la BU voire pour l'université était infiniment plus importante que le nombre de canapés à acheter.

Quelques écueils majeurs n'ont pas été évités :

- L'absence de prise en compte du collectif (réticence des collègues, validation hiérarchique, apport de l'université) ;
- L'oubli de la question du budget⁶ ;
- L'irréalisme des délais (un quart des candidats a une approche réaliste).

On pouvait s'étonner que peu de copies mettent l'accent sur l'accompagnement au changement et sur les résistances éventuelles. L'idée qu'un projet demandé par la hiérarchie puisse susciter de la résistance et de l'opposition, y compris au sein de l'équipe, ne semble pas effleurer les candidats. Le jury a valorisé les copies qui ont pris en compte cet aspect du projet et évoqué un travail de conviction.

Concernant le budget, une partie des candidats fait l'impasse sur l'aspect économique, partant du principe qu'un projet soumis à réflexion dispose évidemment d'un budget adéquat. D'autres candidats ont au contraire envisagé diverses pistes : financements extérieurs (dont la CVEC), récupération de mobilier non utilisé dans la BU ou l'université, sollicitation de dons, économie circulaire dans un souci marqué d'action éco-responsable.

Le fait qu'une bibliothèque est un établissement recevant du public (ERP) orientait la réflexion sur la question de la sécurité des publics et la prise en compte de l'accessibilité PMR ou d'autres handicaps dans le réaménagement. Un certain nombre de copies n'ont pas oublié d'évoquer ce point.

La formalisation administrative consistant en la validation par la direction du SCD – et également la présentation en conseil de la documentation et à l' élu – faisait partie du traitement du sujet. Une connaissance du contexte administratif était attendue pour le concours interne.

Les enjeux pour les étudiants ont été en général mieux exposés que ceux pour la bibliothèque : le contexte post-covid, la précarité étudiante, le bien-être étudiant et des lieux qui leur sont dédiés, le travail en collectif, l'étirement de la journée universitaire et les moments de pause nécessaires, l'animation des lieux de vie sur le campus ont été évoqués. La mention d'un bilan d'évaluation du projet a davantage été perçue du côté des étudiants que du côté de l'équipe.

Comme souvent, l'implication des acteurs internes et externes au service a été insuffisamment traitée. Un tel projet s'appuie sur différents services du SCD ainsi que sur la consultation ou la participation d'autres services de l'université (par exemple, le service communication de l'université, les services techniques, le service des marchés, Vie étudiante, etc.). Le positionnement et le rôle du Bibas chargé du projet au sein du groupe de travail et de l'équipe sont rarement maîtrisés jusqu'au bout.

Le tableau n'est pas toujours bien exploité : soit il est redondant, soit il met en évidence un manque de réalisme dans les délais (souvent trop courts) et le nombre et la qualité des acteurs

⁶ Alors que le document 4 faisait explicitement référence à un budget participatif étudiant de l'université.

impliqués. L'exercice ne semble pas toujours compris. On redira ici l'importance de la cohérence entre le tableau synthétique et la note : les acteurs du projet sont souvent notés dans le tableau alors qu'ils n'ont pas été cités précédemment. De même, la phase de validation du projet apparaît souvent *in extremis* dans le tableau. Certaines des copies avaient fait l'impasse sur le tableau, ce qui revient à perdre des points d'office.

Les meilleures copies ne se sont pas contentées d'aménager un espace, mais ont fait apparaître la dimension de management de projet et mis en valeur leur connaissance des organisations tout en soulignant le rayonnement du SCD au sein de l'université et la contribution à la réussite des étudiants comme objectif sous-tendant le projet. Les notes ont détaillé les phases classiques d'une conduite de projet : constitution d'un groupe de travail, mise en place d'une instance de pilotage/décision, définition d'une méthode, phase de consultation et analyse des besoins des usagers, définition d'un budget, identification des partenaires et acteurs impliqués, traitement des aspects stratégiques et organisationnels et évaluation de l'action.

L'épreuve permet d'évaluer la manière dont les candidats se projettent dans leurs futures fonctions, leurs capacités de synthèse, de structuration des propos et de gestion de projet. Exercice rédactionnel et de présentation des idées, la note administrative se fonde sur des pratiques que les bibliothécaires assistants spécialisés, cadres de catégorie B, seront appelés à utiliser dans leur métier de bibliothécaire.

2.2.2. Les questions

Cette partie de l'épreuve était constituée de quatre questions, chacune dotée d'un nombre de points variable selon la complexité et le développement attendus de la réponse, matérialisés par le nombre de lignes dessinées et/ou mentionnées sur la copie.

L'ensemble de la réponse engage le candidat. Tous les éléments sont appréciés par le correcteur : ce qui faux, incorrect ou non adapté (hors sujet) est sanctionné. Les candidats veilleront à la concision de la formulation sur ces questions précises.

Le jury a été surpris par le nombre de candidats qui ont éprouvé des difficultés sur des questions qui figurent pourtant dans les généralités du programme du concours.

Les questions de cours portaient sur Gallica, le désherbage, le CROUS et le dépôt légal, qui sont – sauf pour le CROUS – des sujets globalement bien identifiés des bibliothécaires et incontournables. On attend des sigles présents dans le libellé de la question qu'ils soient développés. Leur méconnaissance est difficilement acceptable pour des candidats internes. Le jury a été surpris par les lacunes d'une part et par l'attitude des candidats d'autre part, ce qui interroge sur le type de réponses possibles dans un environnement professionnel. Un certain nombre de candidats, ignorant la réponse, déploie une invention prolix, dans des tentatives qui se révèlent parfois assez extravagantes... Ainsi cette définition donnée pour le désherbage : « retirer les mauvaises herbes en raison de la présence de nuisibles ».

Les notions sont parfois floues : par exemple, la confusion entre le désherbage et le pilon, la bibliothèque numérique Gallica souvent confondue avec le catalogue de la BNF...

Enfin, pour de nombreux candidats, si les questions ont été assez bien comprises, les réponses sont souvent apparues mal formulées ou incomplètes.

En conclusion, le questionnaire se révèle discriminant pour l'admissibilité. Cette partie de l'épreuve écrite fait la différence entre les candidats et s'avère importante dans la mesure où elle prépare à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

2.3. L'épreuve d'admission

2.3.1. Concours externe

L'épreuve se déroule en deux temps : une présentation (qui ne doit pas excéder dix minutes) par le candidat de la problématique du texte et des commentaires qu'elle appelle, puis durant quinze minutes, les réponses aux questions du jury suivies ou entrecoupées d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles.

L'entretien avec le jury débute à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics... L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances acquises par le candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Le jury a utilisé des textes et articles publiés dans des revues professionnelles, dans la presse généraliste ou dans des blogs. La liste des textes figure en annexe 2.

Durant l'entretien, le jury est en possession de la fiche individuelle de renseignements fournie par le candidat dans laquelle sont mentionnés sa formation et son parcours. Cette fiche oriente la première partie de la discussion.

▪ Le commentaire de texte

Les textes portaient sur des sujets d'actualité (renouvellement de la présidence de la BnF, bibliothèques patrimoniales muséales, enjeux de l'IA dans le monde de l'information et des bibliothèques, confiance dans les médias, implantation du Centre national de la presse à Amiens, ruralité et bibliothèques, transition écologique et responsabilité sociétale des bibliothèques, archives des chanteurs à la BnF, droit d'auteur, etc.).

Dans sa présentation, le candidat est invité à mettre en avant la problématique du texte et les idées principales qui y sont développées et à les discuter sur un mode classique : bâtir une argumentation, éclairer son exposé de ses propres commentaires et mobiliser des exemples. Les textes sont choisis pour susciter une réaction, appeler un commentaire, voire créer un débat dans lequel il n'est pas interdit de prendre position avec ses arguments. Les apports extérieurs au texte - rappels historiques, relations avec d'autres sujets puisés dans l'actualité, passerelles vers d'autres environnements documentaires, et les exemples venant en éclairage (sans effet d'accumulation) - renforcent l'analyse du candidat et témoignent de sa capacité à prendre du recul. Certains candidats ont été particulièrement intéressants et efficaces dans leur commentaire de texte, en annonçant, puis en suivant, un plan clair et organisé nourri d'exemples pertinents.

Le jury s'est étonné d'une fréquente médiocrité du commentaire de texte, qui souffre d'un manque de maîtrise technique alors qu'il semble être un exercice préparé. Une part importante des candidats éprouve des difficultés à problématiser le texte, à apporter un contenu personnel et n'échappe pas à l'écueil de la paraphrase. Le commentaire se réduit souvent à un assemblage de connaissances juxtaposées à partir de la thématique du texte, voire à un placage de passages obligés sans réel lien avec le texte. Certains commentaires de texte étaient particulièrement courts et superficiels, sans effort apporté à la contextualisation du sujet ni à l'élaboration d'un plan, ce qui a desservi les candidats.

La paraphrase n'est pas toujours évitée et la présentation du texte est parfois peu approfondie. Selon la thématique du texte soumis, son degré de difficulté, certains candidats peuvent éprouver des difficultés à organiser leur commentaire. Il n'est pas inutile de rappeler que les candidats doivent respecter le format et ne pas s'affranchir totalement du texte proposé, ce qui constitue un hors sujet. Il est attendu que le candidat soit capable de tirer des fils vers le monde des bibliothèques quand le texte n'est pas directement centré sur cette question.

Il est primordial que les candidats gardent leurs opinions politiques pour eux et commentent le texte proposé en toute neutralité, en respectant le devoir de réserve attendu. Ils doivent savoir identifier une tribune et prendre le recul nécessaire quant aux propos tenus.

On peut insister sur l'importance de respecter le temps imparti : qu'ils soient trop courts ou trop longs, les commentaires qui ne respectent pas les 10 minutes pénalisent le candidat car ils mettent en évidence, en fonction des cas, une analyse superficielle du sujet, un manque de connaissance des points abordés, un commentaire peu structuré, une non-maîtrise du plan ou encore l'incapacité du candidat à restituer ses idées avec suffisamment de détails ou d'exemples... Les commentaires trop succincts ont pour conséquence de prolonger le temps des questions du jury ou d'en multiplier le nombre. Lorsque le commentaire est trop long, le candidat se voit rappeler le délai et est invité à conclure rapidement son propos.

Le commentaire de texte reste donc une partie de l'épreuve difficile à maîtriser pour les candidats. Les principaux écueils constatés sont la paraphrase, l'absence de problématique et le manque de connaissances ou la difficulté à les mobiliser lors de l'oral. Sur le plan formel, le jury constate un réel effort d'annonce du plan et son suivi mais il y a trop rarement une ouverture en conclusion. À défaut de lire régulièrement la presse professionnelle, au moins la survoler permettrait aux candidats d'avoir davantage d'éléments pour réussir cette partie de l'épreuve.

▪ **Les questions du jury**

Partie essentielle de l'évaluation des connaissances des candidats, les questions du jury portent sur le programme inscrit dans l'arrêté de 2012 et sont en lien avec le milieu professionnel dans lequel les candidats sont appelés à exercer leurs fonctions. Cet échange permet aux candidats de montrer non seulement leurs connaissances du monde des bibliothèques mais également leurs capacités à écouter et à formuler une réponse adaptée à la question posée. Il est attendu des candidats qu'ils répondent de façon claire au moyen de phrases construites et qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre d'un entretien de type professionnel. Il ne revient pas au jury de faire le tri dans une masse de connaissances déversée de façon désordonnée.

Conformément au programme, on attend une bonne connaissance des différents types de bibliothèques dans lesquelles le candidat peut être affecté, à commencer par les missions et l'actualité de la BnF et de la BPI, l'autre bibliothèque nationale.

Le jury continue à constater la faiblesse de la culture administrative, y compris lorsque les questions portent sur le contexte universitaire. De nombreux candidats apportent des réponses justes mais partielles ou peu développées, mettant rarement en évidence leur compréhension des enjeux. Certains candidats « faux externes » font part de leur expérience personnelle sans prendre le recul nécessaire et, dans le même temps, peuvent ne pas savoir répondre à des questions professionnelles parfois en lien avec leur propre environnement, ce qui dénote un manque de curiosité pénalisant. La manière de présenter les exemples manque parfois de la neutralité attendue dans le cadre du concours. Dans cette perspective, sans oublier que les candidats au concours externe peuvent avoir une connaissance réduite des bibliothèques, le jury insiste sur la nécessité de pouvoir présenter les missions des bibliothécaires assistants spécialisés - une majorité de candidats externes ne les méconnaissent pas - mais également celles des différents types de bibliothèques, tout autant que de maîtriser des notions de base sur l'environnement administratif (organigramme des universités, organisation des composantes et des services, instances, fusions d'universités, etc.).

Les questions bibliothéconomiques sont souvent bien mieux maîtrisées. Au cours des auditions, le jury a pu apprécier l'apport de réponses suffisamment étoffées et précises permettant de cerner l'état des connaissances du candidat. Les réponses qui donnent corps à une vraie réflexion sont appréciables et il est tout à fait légitime de marquer un temps pour construire sa réponse. Les meilleurs candidats sont ceux qui prennent du recul sur les différents sujets, nourrissent leur prestation d'exemples concrets, de réponses solides et bien argumentées.

La partie des questions tend à démontrer que la grande majorité des candidats se sont préparés aux conditions de l'épreuve orale et aux modalités de l'échange avec le jury et suivent bien l'actualité des bibliothèques. Dans l'ensemble, la qualité des conversations avec les candidats a été satisfaisante. S'agissant d'un concours demandant le respect des formes, l'attitude des candidats est partie prenante de l'épreuve tout autant dans l'expression verbale que dans la présentation.

▪ **Les mises en situations professionnelles**

Les mises en situations professionnelles complètent les questions du jury.

Elles visent à apprécier les capacités d'adaptation et de réaction des candidats face à des situations concrètes qui peuvent se présenter à eux lorsqu'ils sont en poste : par exemple, l'attitude à adopter en cas de malaise d'un usager, la réaction à avoir face à une panne du système de prêt ou antivol, la manière de régler un litige entre usagers ou des différends au sein du personnel, la réponse à l'urgence en cas d'inondation, l'intégration d'un nouveau collègue dans une équipe, etc.

Le jury est conscient du fait qu'il s'agit d'un exercice en grande partie théorique pour les candidats du concours externe. Ceux-ci doivent être capables de se projeter dans les mises en situation sans forcément se fonder sur une expérience professionnelle étayée. La plupart du temps, les mises en situation proposées aux candidats au concours externe n'appellent pas nécessairement de connaissances bibliothéconomiques. Basées sur les activités usuelles au sein d'une équipe, sur les relations avec les publics, les mises en situation font appel autant au bon sens qu'à une attitude attendue d'un fonctionnaire.

Tous les candidats ne réalisent pas que les missions d'un bibliothécaire assistant spécialisé comprennent des tâches d'encadrement intermédiaire, et que l'encadrement n'est pas seulement une

position théorique, mais un exercice concret, au sein d'un environnement hiérarchique. Le jury note une absence de réflexion sur les fonctions d'encadrement : 90 % des candidats considèrent que les qualités principales d'un encadrant sont l'écoute et la bienveillance... l'appréhension de situations délicates (par exemple, refus de collègues de travailler ensemble ; laïcité) est, par certains, "extrêmement" laxiste ou à l'opposé très rigide. Les candidats doivent se positionner clairement en situation d'encadrement en tenant compte du cadre institutionnel, voire légal. Pour la plupart des mises en situation, il était attendu une réponse en deux temps : réaction immédiate à la situation puis résolution du problème dans la durée.

Bien écouter les questions posées par le jury permet de mieux y répondre et d'éviter les "sorties de route". Les candidats prennent souvent peu le temps de réfléchir au problème qui leur est posé et manquent parfois de bon sens. Les mises en situation ont permis, entre autres, de déceler chez certains candidats une tendance trop marquée à gérer seuls une situation, oubliant systématiquement d'en référer à la hiérarchie ou, au contraire, à recourir immédiatement à leur supérieur sans assumer l'autorité intermédiaire qui leur échoit. Les meilleurs candidats ont perçu les différences de niveaux et su composer entre les responsabilités à assumer en tant qu'encadrant intermédiaire et le cadre de référence hiérarchique. Les mises en situation restent un élément fort pour départager les candidats.

Pour la plupart, les candidats connaissent bien les conditions de l'épreuve et s'y sont préparés. Les meilleurs d'entre eux s'adossent à des connaissances bibliothéconomiques tout en étant capables de démontrer une réaction satisfaisante dans le cadre d'une mise en situation. Les candidats qui entrent dans une dynamique de préparation grâce aux centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) ou à d'autres organismes et qui complètent cet apport théorique par des stages et des visites de terrain ont une base solide pour appréhender au mieux les épreuves.

2.3.2. Concours interne

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

- **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

Chaque candidat admissible a préparé un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). L'ensemble du jury réuni pour les épreuves orales a procédé préalablement à une lecture attentive des dossiers de RAEP qui comprend notamment un rapport d'activités présentant de manière claire et concise le parcours professionnel (avant son entrée dans les bibliothèques, le cas échéant, puis depuis son recrutement en bibliothèque) et détaille les fonctions occupées. Les commissions disposent d'un exemplaire du dossier durant l'audition du candidat.

Le dossier RAEP, en appui de la prestation, s'il n'est pas partie prenante de la note, fournit au jury une première approche du profil du candidat et l'oriente pour les questions à évoquer lors de l'entretien.

La présence des pièces annexes illustrant l'activité du candidat, si elles sont convaincantes, est instructive pour le jury. L'ajout d'un organigramme du service s'avère toujours éclairant car il permet de situer rapidement le candidat au sein du service où il travaille. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de sélectionner les pièces annexes qui doivent être pertinentes et judicieusement

choisies pour ne pas complexifier la lecture du dossier. Enfin, il importe que ces pièces fassent l'objet d'une présentation structurée (nature, contexte, etc.).

Les dossiers présentés en 2024 étaient dans l'ensemble bien constitués, de nombreux candidats ayant manifestement suivi une formation avant d'en entreprendre la rédaction.

Le jury a apprécié les dossiers qui démontrent une capacité de synthèse et une réelle réflexion du candidat sur son parcours et ses compétences et ne se limitent pas à une chronologie des postes occupés. La préparation au concours interne sous-tend une analyse du poste occupé, une compréhension des différents niveaux d'encadrement et d'avoir réfléchi aux nouvelles fonctions envisagées ou souhaitées.

▪ **L'exposé du candidat**

L'entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle (cinq minutes au plus).

Les membres de la commission interne tiennent en premier lieu à souligner la qualité des prestations des candidats qui, pour la grande majorité, ont préparé cette épreuve avec sérieux et soin, en particulier ceux ayant suivi la préparation au concours proposée par les organismes de formation. En témoigne la qualité des dossiers RAEP, qui, même s'ils ne rentrent pas en compte dans la notation, donnent bien souvent une indication quant au profil des candidats et permettent de guider le jury dans les premières minutes de l'audition. Ainsi, les dossiers les mieux réalisés étaient rédigés dans un style agréable et proposaient des annexes pertinentes et cohérentes, illustrant parfaitement le parcours du candidat.

Les candidats auditionnés cette année avaient des profils diversifiés et des expériences variées. Savoir en rendre compte de manière dynamique à l'oral est primordial. Le jury auditionne avec bienveillance les candidats et a pour objectif d'apprécier leurs compétences et leur savoir-être, mais aussi de déterminer leur motivation à exercer des fonctions de catégorie B. Le dynamisme et la capacité à se projeter et à se former à ces nouvelles fonctions sont autant de points évalués par le jury.

À l'exception de quelques présentations un peu longues que la commission a été contrainte d'interrompre ou, dans une moindre mesure, trop succinctes (le cas échéant, l'un des membres signalait au candidat qu'il lui restait du temps et l'invitait à développer des points potentiellement omis), le jury a remarqué que la majorité des candidats entendus étaient rompus à l'exercice, respectant ainsi les consignes de présentation ainsi que la durée de l'épreuve. La plupart des candidats ont abordé l'épreuve avec une sérénité affichée et en parlant avec éloquence d'une voix posée. Cependant, quelques-uns ont eu du mal à canaliser leur stress, voire ont été paralysés par l'enjeu, s'exprimant d'une voix hésitante et basse et ne parvenant à capter l'attention de la commission.

Le jury a eu tendance à valoriser les exposés thématiques plutôt que chronologiques, témoignant d'une meilleure capacité d'organisation et de structuration des candidats. Certains ont su convaincre le jury en proposant un exposé, certes chronologique, mais problématisé et où les motivations du candidat étaient clairement mises en perspective en conclusion. Dans le même ordre d'idées, la commission a particulièrement apprécié les présentations se démarquant franchement des présentations écrites du RAEP, prouvant la maîtrise du candidat vis-à-vis de son propre parcours et sa capacité à restructurer son propos pour l'adapter à une présentation orale. Les candidats ayant appris

leur texte par cœur ont quant à eux été pénalisés par rapport aux candidats au discours plus fluide et spontané. Le jury a également pu apprécier les exposés des candidats mettant en avant leur vie professionnelle passée, dans la mesure où cette dernière permettait de mieux cerner les motivations de carrière du candidat ou d'apporter une plus-value dans leurs missions futures de Bibas CN.

Les meilleurs candidats ont su restructurer l'exposé de leurs expériences par rapport à leur dossier de RAEP et mettre en perspective certaines de leurs missions actuelles pour se projeter dans le corps des Bibas de classe normale.

▪ **Les questions du jury**

Cette seconde partie, d'une quinzaine de minutes, est plus délicate à réussir. Le jury a toutefois constaté que nombre de candidats étaient dotés d'une bonne culture professionnelle et en mesure de mobiliser les connaissances nécessaires pour fournir des réponses complètes et riches. Les connaissances bibliothéconomiques sont plutôt bien maîtrisées en général, de même que les problématiques actuelles du métier (science ouverte et services aux chercheurs, transition bibliographique, pédagogie innovante et ludification, nouveaux espaces et notion de 4^e lieu, etc.). Le jury s'est toutefois étonné de la méconnaissance de certaines institutions et de leur fonctionnement administratif (départements spécialisés et implantations de la BnF, CTLES souvent rattaché à la BnF (!), conseils des universités, grands établissements, BMC, COMUE ou EPE de rattachement...) et du manque de curiosité quant à l'actualité de la profession (le futur centre de conservation de la presse de la BnF à Amiens...). Le jury a pu regretter que certains candidats, bien ancrés dans leur structure et dans leurs missions, aient eu du mal à s'extraire de leur quotidien et à trouver des exemples extérieurs à leur établissement ou leur région. De manière étonnante, certains candidats ont également fait part d'une méconnaissance de leur structure, voire des projets, chantiers ou outils auxquels ils ont pourtant contribué comme l'indiquait leur RAEP. Le jury ne saurait que trop rappeler que l'exercice est à double tranchant et qu'un sujet non maîtrisé, pourtant évoqué précédemment par le candidat, le desservira.

On notera toutefois que les meilleurs candidats, interrogés sur des actions qu'ils ont pu mener, ont su remettre en contexte, de manière brillante, ces missions (méthodologie, objectifs, moyens, répartition des rôles dans un projet, grands jalons de calendrier...). Les candidats faisant preuve de réflexivité ont ainsi eu la faveur du jury. Ce dernier n'a, par ailleurs, pas hésité, pour les candidats les plus aguerris, à multiplier les questions sur un sujet de manière à apprécier l'exhaustivité de leurs connaissances et les a notés en conséquence.

▪ **Les mises en situation professionnelle**

Comme pour le concours externe, le jury propose au candidat une ou des mises en situation, souvent révélatrices de l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire et à prendre, en cas de besoin, les initiatives appropriées ou à suivre les procédures les plus usuelles.

Des situations types de motivation et d'encadrement des équipes, de conduite du changement, de gestion de situations de crise de différents types impliquant des collègues ou bien également les usagers (étudiants ou enseignants-chercheurs) ont été soumises aux candidats. La plupart des candidats font preuve de discernement, mobilisent les acquis de l'expérience ou des connaissances plus théoriques.

Les mises en situation ont donné lieu à des échanges riches d'enseignements, que cela concerne la gestion des conflits, la sécurité des collections et des personnes ou le management. Certaines mises en situation, comme l'accueil d'une vacataire voilée lors de sa prise de poste, ont toutefois mis en difficulté certains candidats, ces derniers semblant découvrir le principe de laïcité et le devoir de réserve, allant même jusqu'à manifester à leur égard une certaine hostilité. Les meilleurs candidats ont en revanche fait montre d'une certaine capacité à faire preuve de sang-froid et de bon sens face à des situations critiques ou problématiques (conflit entre un usager et un agent, mise en place du télétravail, agent alcoolisé, etc.). Le jury a pu noter toutefois que certains candidats, en reconversion ou bien ancrés dans leurs tâches de magasiniers, avaient du mal à se projeter en tant que futurs Bibas et dans les missions qui leur incombent, et notamment ce qui relève du statut de potentiel futur encadrant.

Conclusion

Les concours d'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale recrutent des cadres intermédiaires qui devront être rapidement opérationnels après leur formation de base. Les lauréats devront faire preuve d'adaptation tout au long de leur vie professionnelle et être capables de s'impliquer dans des domaines diversifiés.

La session 2024 de recrutement de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale confirme le niveau d'exigence et la très forte sélectivité des concours de catégorie B des bibliothèques. Eu égard aux résultats, tant de l'épreuve écrite que de l'épreuve orale, le jury s'est réjoui, non seulement d'avoir la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes offerts aux concours, mais aussi d'ouvrir des listes complémentaires longues dans les deux cas. Pour la session 2024, tous les lauréats remplissant les conditions ont ainsi pu être affectés dès la commission de juillet.

La stabilisation du nombre de postes à pourvoir, tant en externe qu'en interne, représente une occasion d'accès au grade à ne pas négliger. Le jury encourage vivement les candidats à se présenter aux concours en s'y préparant au moyen des formations et ressources disponibles dans les académies qui ont fait la preuve de leur efficacité. La persévérance porte souvent ses fruits : des candidats se présentant au concours interne ou externe pour la seconde ou parfois la troisième fois, ont ainsi été reçus sur la liste principale ou la liste complémentaire.

Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les candidats auront soin de s'entraîner aux différentes épreuves, de participer à des oraux blancs, de lire la presse professionnelle, de consulter les sites internet des principales institutions documentaires ou encore de visiter des bibliothèques diversifiées et de rencontrer des professionnels en place.

Isabelle DUQUENNE
Inspectrice générale de l'IGÉSR
Présidente du jury

Philippe MARCEROU
Inspecteur général de l'IGÉSR
Vice-président du jury

Remerciements

La présidente et le vice-président de la session 2024 adressent leurs remerciements au directoire (Anne-Sophie Chevanne, Thomas French-Keogh, Arnaud-Amaury Sillet), à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans le bon déroulement des épreuves écrites et orales du concours, ainsi qu'au bureau des concours (DGRH D5) et au bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des Ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour leur accompagnement efficace tout au long de la session.

Annexes

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2024 : note de cas pratique et questions

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés aux candidats

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale de la session 2024

Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2024



FDE - FDI

SESSION 2024

BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS DE CLASSE NORMALE

CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE

Cas pratique et questions

Durée : 4 heures

Si la rédaction de votre note impose de citer des noms de lieux ou de personnes non référencés dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour les désigner (A, B, C, etc.).

L'utilisation de la règle est autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDE	R0000	101	7279

Concours interne :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
F01	R0000	101	7279

Vous êtes chargé(e) par votre responsable hiérarchique de monter un projet de réaménagement d'un plateau d'environ 300 m² dans la BU centrale de votre SCD. Alors que le nombre de places de travail est relativement limité au sein de la bibliothèque, il vous est demandé d'élaborer un projet de détente et de convivialité, en adéquation avec les besoins des usagers, intégrant tous les moyens qui pourraient être mobilisés au niveau de l'université, respectueux des autres usages de la bibliothèque.

Vous fournirez un planning détaillé des différentes étapes jusqu'à l'inauguration de l'espace de détente et de convivialité.

Documents du dossier :

Document 1 : Prototype d'aménagement « comme à la maison » de la BU d'Angers.

Document 2 : Typologie des espaces.

Document 3 : Vos espaces détente – BU Saint-Etienne Roanne.

Document 4 : La Nouvelle République – BU Tours.

Prototype d'aménagement "comme à la maison" à la BU d'Angers

Extraits de l'article rédigé par Roman Spilotros, stagiaire DCB26 à la BU d'Angers de septembre à décembre 2017 et publié sur le blog du SCD

Présentation du projet

Les deux groupes de travail que j'ai animés ont été chargés de prototyper pour chaque site (BU Saint-Serge et BU Belle-Bielle) un espace confortable où les étudiants pourraient se sentir comme chez eux. L'enjeu majeur de ce projet était d'anticiper les usages de ces espaces et, une fois que ceux-ci seraient mis en place, de voir comment les usagers se les approprieraient.

[...]

Méthodologie

Pour conduire les deux projets d'aménagement « comme à la maison », nous avons adopté une méthode de travail qui associe recherches individuelles, entretiens avec les étudiants et réflexions collectives.

Faites sur le mode du benchmarking, les recherches individuelles avaient pour intention de trouver exemples et contre-exemples provenant du monde des bibliothèques ainsi que d'autres types de lieux *a priori* confortables (maisons, restaurants, cafés, bars, hôtels...) et de repérer des meubles conformes à un certain nombre de critères (prix, solidité, entretien, utilité, esthétique, empreinte écologique). [...]

Concernant les entretiens avec les étudiants, ils ont permis d'interroger leur vision d'un espace confortable ainsi que leurs attentes. Ils ont [...] entre autres révélé que le confort était pour beaucoup synonyme de chaleur, de calme, d'espace, d'assises rembourrées, de lumière naturelle, de prises électriques, de plantes vertes, de plaid, de coussins, de tapis, de musique ou encore de couleurs. Nombre d'étudiants ont en outre signifié qu'ils auraient aimé disposer de fauteuils et de canapés, que ce soit pour se reposer, travailler ou faire des pauses à plusieurs. [...]

Scénarios mis au point par les groupes

Après plusieurs moutures, les deux prototypes ont fini par être esquissés sous la forme suivante :

– A Saint-Serge, le groupe a envisagé de créer un espace doté d'assises confortables et de tables basses. Nous avons prévu d'installer cet espace au sein du carré presse car les usagers avaient déjà pour habitude de s'y reposer, d'y faire leurs pauses, d'y discuter à voix basse, d'y réviser ou d'y travailler sur ordinateur. [...]

– A Belle-Bielle, le groupe a décidé de transformer en zone confortable l'espace DVD, jusqu'alors uniquement occupé par des bacs et peu investi par les étudiants. [...]

Tournez la page S.V.P.



Des points en suspens

Plusieurs points restent à éclaircir et à trancher :

– Laisse-t-on les étudiants mettre leurs chaussures sur les canapés et méridiennes ? Si non, comment les sensibiliser ? Par l'installation d'un meuble à chaussures ? Par une signalétique appropriée ? Par affichage d'un « règlement intérieur » de l'espace expliquant le concept du « comme à la maison » et invitant les étudiants à prendre soin des meubles comme si c'étaient les leurs ?

– Laisse-t-on les étudiants déplacer les meubles, au risque de voir un fauteuil barrer une issue de secours ? Si non, faut-il faire des rondes pour veiller à ce que la disposition reste telle qu'elle est actuellement ? Ou faut-il penser une signalétique appropriée ?

– Que faire si les étudiants laissent des débris sur les tables basses, comme cela est déjà arrivé une fois ? Faut-il penser à mettre à leur disposition des balayettes comme dans les carrés de Saint-Serge ?

– Concernant la cohabitation entre l'espace « comme à la maison » et [les autres espaces], quelle séparation prévoir ? Le groupe voudrait des paravents en feutre gris de chez Ikéa à 49 euros pièce, qui ont l'avantage d'être antibruit et d'être assez design. La responsable des galeries Lucie P. souhaiterait une cloison blanche, pour pouvoir éventuellement exposer une œuvre sur la face côté galerie. Cette solution serait mal accueillie par certains membres du personnel, qui considèrent que ce type de séparation haute va occulter la vue que l'on a actuellement de l'espace. Quant à Lucie P., elle souhaite que l'espace “comme à la maison” ne soit pas pris pour une installation par les étudiants. Quid d'éventuels affiches ou posters d'artiste, que le groupe aurait voulu mettre sur le mur le long de l'escalier ?

DOCUMENT 2

Diversifier les espaces de travail en bibliothèque

Extraits de l'article rédigé par Nicolas Beudon et publié sur son site internet, le 7 août 2022

[...] les étudiants qui travaillent en BU réalisent en fait des activités variées, correspondant à des besoins différents qui nécessitent donc des espaces différents. « *La capacité à se déplacer entre différents types d'espace* » a même « *un impact direct sur la productivité et l'endurance d'un individu.* » Si un seul type d'espace est proposé, les étudiants auront tendance à moins l'utiliser que si on leur en propose plusieurs entre lesquels naviguer.

L'une des façons les plus efficaces de décrire ces différents espaces est de les hiérarchiser par « intensité » :

- **Les espaces de haute intensité** correspondent à des « activités primaires » qui nécessitent du temps et de la concentration (écrire une dissertation ou un rapport, réviser, etc.)
- **Les espaces de moyenne intensité** correspondent à des « activités secondaires » qui sont elles aussi studieuses, tout en nécessitant moins de temps et de concentration (lire le chapitre d'un livre, vérifier une source, travailler avec un camarade, etc.)
- **Les espaces de basse intensité** correspondent à des « activités tertiaires » encore plus brèves et qui n'ont pas forcément un caractère directement académique (mettre à jour son agenda, envoyer des mails, etc.)
- **Les espaces de break** enfin, permettent de patienter entre 2 cours, ou d'interrompre la fatigue générée par le travail en faisant autre chose (boire, manger, lire un journal, rêvasser, bavarder, etc.).

Chaque espace doit être aménagé de façon un peu différente. Beaucoup de BU distinguent des zones silencieuses, des zones calmes et des zones où le bruit est toléré, mais en conservant exactement le même type de mobilier ou d'implantation. Il est pourtant essentiel de rendre tangible la différence entre chaque espace :

- d'abord pour des raisons fonctionnelles (des activités différentes nécessitent, comme on va le voir, du mobilier différent),
- ensuite, pour clarifier intuitivement les usages permis ou attendus (marquer l'identité d'une zone via son apparence limite le besoin de signalétique),
- enfin parce que l'ambiance (qui ne se limite pas au niveau sonore) est l'une des variables qui détermine la fonction d'un espace (la présence de distractions visuelles, de plantes ou de bibelots, sur une zone contribue par exemple à la faire baisser en intensité).

[...]

Espaces de basse intensité

Les espaces de basse intensité se caractérisent par leur ambiance détendue, propice aux activités qui nécessitent moins de concentration. Dans leur aménagement, on a tout à gagner en jouant la carte du « comme chez soi », avec :

- du mobilier confortable d'inspiration domestique, des tapis, des coussins et des plaid,
- de nombreux éléments de décoration et de personnalisation,
- de la lumière naturelle et des vues sur l'extérieur.

Des assises confortables n'incitent pas forcément au bavardage ou à la sieste : au contraire, de nombreux étudiants aiment travailler sur des canapés. Il est donc important de prévoir du mobilier adapté : fauteuils intégrant des accoudoirs pour poser des livres, petites tables d'appoint pour ordinateur portable, etc.



Des prototypes d'espaces de faible intensité, mis en place avec du mobilier peu coûteux pour observer leur usage. On constate que beaucoup d'étudiants utilisent les canapés pour travailler et pas uniquement pour se détendre (illustrations extraites du rapport protolib).

Espaces de break

On pourrait considérer que les espaces de break ne sont pas des zones de travail, puisque leurs caractéristiques sont en fait celles des espaces de sociabilité.

Il est cependant essentiel de les considérer dans un continuum qui intègre les espaces de travail, notamment dans le choix de leur localisation. En effet, la possibilité de faire une pause à proximité d'un espace de travail incite à l'utiliser plus longuement. Même constat pour l'offre de restauration : si, pour manger, les étudiants doivent quitter la bibliothèque et interrompre leur routine de révision ou de recherche, il est fort probable qu'ils ne reviennent pas.

DOCUMENT 3



BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

Université Jean Monnet

Publié le 5 octobre 2022, sur le site internet du SCD

Vos espaces détente

Souriez : vous êtes à la BU !

Rien de tel qu'un petit moment de détente pour mieux se remettre à travailler ! Des espaces de relaxation vous sont proposés dans chacune de vos bibliothèques. Vous y trouverez, selon vos envies, un cadre propice au repos, à la lecture loisir ou au travail. Les boissons et la nourriture n'y sont pas autorisées et les téléphones doivent rester silencieux mais vous pouvez venir avec votre plus beau sourire !

LA BU SANTÉ : DES MILLE ET UNE NUITS AU NIRVANA

La salle de sieste des Mille et Une Nuits

Besoin de récupérer entre une garde et les cours ? La salle de sieste Mille et Une nuits a été créée pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants de santé, dont le rythme de travail et d'étude est particulièrement intense.

Tout a été pensé pour vous garantir une expérience merveilleuse et relaxante. Avant même d'entrer, un espace privé vous permet de vous déchausser et de déconnecter. Vous pénétrez ensuite dans une atmosphère feutrée et féérique, où des tentes, une chaise longue et une banquette vous accueillent le temps d'une sieste.

Pour plus de confort, des couvertures et des taies d'oreillers jetables sont à votre disposition. L'usage de la salle de sieste est par contre strictement réservé au repos.

La terrasse Nirvana

Si vous souhaitez réviser, avancer sur votre mémoire, lire ou simplement vous relaxer en faisant le plein de vitamine D, la terrasse Nirvana est l'endroit idéal.

Elle dispose d'assises confortables, d'une alcôve en osier et de petites tables individuelles, soit au total 18 places de travail et de détente. Des prises électriques sont accessibles depuis les fauteuils et des parasols aux couleurs chatoyantes ont été prévus pour vous protéger de l'ardent soleil stéphanois !

Le saviez-vous ? La terrasse Nirvana a trouvé son nom grâce à un concours express organisé sur les réseaux sociaux en avril 2022. Son parrain est un étudiant en médecine.

La terrasse est ouverte de 9h à 19h et l'accès y est possible de mai à fin octobre, selon la météo !

LAISSER INFUSER LA SCIENCE A la BU MÉTARE

– 5 –

Tournez la page S.V.P.

Le Salon Sciences Infuses

Détendez-vous entre 2 séances de travail sans les fauteuils et banquettes colorés du Salon Sciences infuses. Vous pourrez y feuilleter toute une collection de BD ou livres pour aborder sciences et sports autrement.

Fouillez dans les bacs de DVD et romans et continuez la détente chez vous en les empruntant.

Un écrin de verdure

Un tout nouvel espace de relaxation vous invite à prendre une pause dans le hall de la bibliothèque.

Ressourcez-vous derrière les paravents et sous les plantes, dans un cadre écologique et accueillant.

DÉCOMPRESSER, SE DÉTENDRE ET S'INFORMER À LA BU ROANNE

Le Salon

Dès l'entrée de la BU, un transat, un rocking-chair, un petit salon cosy permettent de s'installer confortablement pour consulter la presse, lire magazines, revues et moocs.

[...]

La pointe de la BU

Un espace en retrait promet calme et tranquillité à qui veut s'y installer. Les siestes sont autorisées sur les gros coussins et le tapis rouge.

L'espace Zen

Un tout nouvel espace « ZEN » propose des collections dédiées aux questions de bien-être et de santé, à méditer sur les confortables transats détente.

L'ESPACE DÉTENTE DU LEARNING CENTER

Le Learning Center vous propose un espace dédié avec une collection de lectures loisirs constituée de romans, BD, mangas, revues et vidéos sur le thème de la SF et de la technologie. À consulter sur place ou à emprunter.

Vous y trouverez également des jeux et des consoles vidéos : 4 Nintendo Switch et une Playstation 5 : classiques de courses, party game, jeux de combat ou réflexion. À utiliser sur place jusqu'à 18h.

Enfin une sélection de jeux de société et casse-têtes en solo comblera vos attentes. À utiliser sur place ou en prêt le week-end [...].

Tours : des salles de sieste à la bibliothèque universitaire

Publié le 15/02/2023 à 15:16 | Mis à jour le 01/03/2023 à 10:37

La Nouvelle République

L'Université de Tours a mis en place des espaces dédiés au repos, au sein de la bibliothèque universitaire Grandmont. Financé par le budget participatif, le projet met en avant le bien-être des étudiants comme facteur de réussite.

Au lieu de s'endormir sur leur ordinateur pendant les cours, les étudiants de l'Université de Tours peuvent désormais se reposer les yeux et même dormir à poings fermés à la bibliothèque.

Auparavant vu comme un lieu réservé au travail et aux révisions, la bibliothèque du campus Grandmont ouvre aujourd'hui ses portes au bien-être des étudiants. Entre les rangées d'ouvrages académiques, des grands poufs et un hamac sont disposés dans un coin isolé de ce grand plateau. Ceux qui souhaitent s'y installer n'ont qu'une obligation : enlever leurs chaussures.

« On voulait créer un peu de fantaisie »

Depuis le mois de décembre, la faculté de sciences et de pharmacie de l'Université de Tours a mis en place un espace dédié au repos pour ses étudiants. Cette capsule, aménagée sur le thème maritime et décorée de petites plantes, a été à l'origine imaginée par des étudiants.

« À l'université, il y a beaucoup d'espaces très formels. On voulait créer un peu de fantaisie, explique la responsable du site, Katrina Kalda. Les jeunes sont stressés, ils n'ont pas forcément un environnement propice au travail et au repos chez eux », confie-t-elle, évoquant « des situations de précarité fréquentes ».

Porté dans le cadre du budget participatif étudiant, le projet a été accepté par la faculté, avec une enveloppe de 2.500 €. Ainsi, tous les éléments sont réunis pour passer la journée sur le campus : « Ils peuvent travailler en groupe, individuellement, faire une sieste et même continuer le puzzle du moment », se réjouit Katrina Kalda en pointant les 3.000 pièces du jeu déjà assemblées par endroits par les étudiants.

Participer à la réussite étudiante

La bibliothèque des sciences n'est pas la seule à avoir opté pour ce projet. La faculté de médecine du campus Tonnellé et la faculté de droit aux Deux-Lions ont également installé des coins calmes au sein de leur bibliothèque. « Avant, on était dans une vision très austère de l'enseignement. Aujourd'hui, on prend davantage en compte l'individu dans sa globalité avec ses besoins physiologiques et psychologiques. »

Une préoccupation qui s'est accentuée avec l'épidémie de Covid-19, selon la responsable de l'établissement. Elle estime qu'un espace comme celui-ci « *peut participer à la réussite étudiante* ».

Un lieu de travail alternatif

Les principaux concernés le confirment : rester assis pendant dix heures à un bureau n'est pas forcément la clé du succès. Aïsha, étudiante en licence de chimie, a découvert ce lieu récemment et n'a pas hésité à se l'approprier : « *C'est une bonne initiative, ça me permet de dormir un peu entre deux cours.* »

L'amplitude horaire des emplois du temps s'étend parfois de 8 h à 19 h, avec des trous importants en milieu de journée. Or, beaucoup ne veulent pas, ou ne peuvent pas, rentrer chez eux et revenir. « *Quand on doit attendre, soit on travaille, soit on se repose ici. C'est plus simple et en plus, c'est bien aménagé* », partage Erwan, 19 ans, allongé sur le grand hamac bleu.

Le lieu étant pensé pour n'être utilisé que par quelques personnes à la fois, chacun prend ses habitudes : « *Le matin, les étudiants l'utilisent comme un lieu de travail alternatif avec l'ordinateur sur les genoux, tandis que l'après-midi, on en voit souvent dormir* », note Katrina Kalda.

Bientôt, le coin sieste sera même doté de filtres occultants sur les fenêtres, pour plus d'obscurité. Pour prolonger cette philosophie de bien-être à l'université, les bibliothèques proposent également des cours de yoga, de sophrologie et de méditation. Divisées en dix après-midi sur toute l'année, ces sessions sont ouvertes à tous les étudiants.

Modèle CMEN v3

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

Numéro Candidat : Né(e) le : / /

Cadre réservé aux candidats de concours de recrutement et examens professionnels

Concours : Option / Section : N° d'inscription :

Cocher une seule case parmi les six types de concours suivants :
 externe 3^e externe externe spécial interne ou 1^{er} interne 2nd interne 2nd interne spécial

Cocher public OU privé UNIQUEMENT pour les concours enseignants : public privé

Examen professionnel pour l'avancement au grade de :

Cadre réservé aux candidats d'examens et du concours général

Examen : Série / Spécialité :

Epreuve - Matière : Session :

FDE-FDI

Document réponse

Tous les documents réponses sont à rendre, même non complétés.

Tournez la page S.V.P.





Questions : vous porterez vos réponses sur les copies réservées à cette partie (le nombre de ligne est indiqué pour chaque question).

1. Qu'est-ce que Gallica ? Qu'y trouve-t-on ? Citez des partenaires (10 lignes)

2. Qu'est-ce que le désherbage : Objectifs, méthodologies ? (10 lignes)

3. Qu'est-ce que le CROUS ? Fonction et statut administratif. (6 lignes)

4. Qu'est-ce que le dépôt légal ? Citez au moins deux dépositaires et supports concernés (6 lignes)

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe : textes proposés

- Laurence Engel annonce ne pas être reconduite à la tête de la Bibliothèque nationale de France. *Le Monde* avec AFP. Publié le 16 mars 2024. https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/03/16/laurence-engel-annonce-ne-pas-etre-reconduite-a-la-tete-de-la-bibliotheque-nationale-de-france_6222408_3246.htm
- Bibliothèques aux trésors. Fanny Guyomard. *Livres Hebdo*. Publié le 26 mars 2024. <https://www.livreshebdo.fr/article/bibliotheques-aux-tresors>
- Intelligence artificielle : « Nous aspirons à un journalisme augmenté, pas à un jugement humain diminué ». *Le Monde*. Publié le 16 mars 2024.
- « Les citoyens veulent savoir à quel média accorder leur confiance ». Christophe Deloire, propos recueillis par Béatrice Bouniol. *La Croix*, 3 janvier 2024. <https://www.la-croix.com/Debats/Christophe-Deloire-citoyens-veulent-savoir-quel-media-accorder-leur-confiance-202>
- Dans la meilleure médiathèque du monde. Fanny Guyomard, *Livres Hebdo*. 16 avril 2024.
- La BNF arrivera à Amiens en 2029. Juliette Poulain. *Les Echos*, 4 janvier 2024.
- En zones rurales, les limites des bibliothèques hybrides. Fanny Guyomard, *Livres Hebdo*, le 26 septembre 2023.
- Journées d'étude « Intelligence artificielle : écosystèmes, enjeux, usages. Une approche interprofessionnelle ». Jour 2 : « Usages de l'IA. Incertitudes et opportunités ». 7^e édition de la Biennale du numérique, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), Villeurbanne, les 13 et 14 novembre 2023.
- A la BNF, Gilles Pécourt pressenti pour succéder à Laurence Engel. Roxana Azimi. *Le Monde*. Publié le 17 mars 2024. https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/03/17/a-la-bnf-gilles-pecout-pressenti-pour-succeder-a-laurence-engel_6222526_3246.html
- Transition écologique et responsabilité sociale. Source : Ministère de la Culture — Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales.
- Recherche archives de chanteurs désespérément. Nathalie Lacube. *La Croix*, 9 juin 2023.
- À Marseille, bibliothèques et musées alertent. *Le Monde*, mardi 8 novembre 2022.
- IA générative et droits d'auteur : « La culture artificielle ne doit pas suivre le triste chemin de la malbouffe ». Vincent Lorphelin. Tribune du « Monde », Publié le 15 septembre 2023.
- « Madame la Présidente de la Bibliothèque nationale de France, votre réforme est un échec ». *Le Monde*. Publié le 20 juin 2022. https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/06/20/madame-la-presidente-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-votre-reforme-est-un-echec_6131233_3232.html
- Culture. Dans les bibliothèques allemandes, la chasse aux livres empoisonnés. *Courrier international* (site web). Dimanche 17 mars 2024.
- Que valent les œuvres d'art créées par une intelligence artificielle ? Roxana Azimi. *Le Monde*. Publié le 27 janvier 2020.
- Bibliothèques : la campagne de communication gouvernementale ne fait pas l'unanimité. Fanny Guyomard. *Livres Hebdo*, Créé le 29 septembre.2023.

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale - Session 2024



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 modifié autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Philippe MARCEROU
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Lionel ANCEL
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale

Académie de NANCY-METZ

M. Thomas ANTIGNAC
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Aurélie BEC
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d'AMIENS

Mme Marion BRUNETTI
Bibliothécaire

Académie de PARIS

M. Alexandre CHAUTEUPS
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE
Bibliothécaire hors classe

Académie de DIJON

M. Gwénaél CITERIN
Bibliothécaire

Académie de STRASBOURG

Mme Delphine COUDRIN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Sylvie DAMASE
Bibliothécaire hors classe

Académie de PARIS

M. Nicolas DOUEZ
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de CLERMONT-FERRAND

M. Régis DUTREMEE Conservateur général des bibliothèques	Académie de NANTES
Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Thomas FRENCH-KEOGH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
Mme Karine GIRARD Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de LA REUNION
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. David JOHANNY Bibliothécaire	Académie d'ORLEANS-TOURS
Mme Hélène KNOCKAERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie d'ORLEANS-TOURS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Lionel LAMBIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Sylvie LEVEQUE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
M. Christian MONPIERRE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Adrien PERET Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Nathalie PILET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de PARIS
M. Gabriel RAMOS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Véronique SENEZE Attachée principale d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
M. Arnauld SILLET Conservateur général des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
Mme Patricia VADROT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de DIJON
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 janvier 2024

La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 modifié autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Isabelle DUQUENNE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Philippe MARCEROU
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Lionel ANCEL
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale

Académie de NANCY-METZ

M. Thomas ANTIGNAC
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Aurélie BEC
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie d' AMIENS

Mme Marion BRUNETTI
Bibliothécaire

Académie de PARIS

M. Alexandre CHAUTEMPS
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE
Bibliothécaire hors classe

Académie de DIJON

M. Gwénaél CITERIN
Bibliothécaire

Académie de STRASBOURG

Mme Delphine COUDRIN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Sylvie DAMASE
Bibliothécaire hors classe

Académie de PARIS

M. Nicolas DOUEZ
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de CLERMONT-FERRAND

M. Régis DUTREMEE Conservateur général des bibliothèques	Académie de NANTES
Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Thomas FRENCH-KEOGH Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
Mme Karine GIRARD Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de LA REUNION
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. David JOHANNY Bibliothécaire	Académie d'ORLEANS-TOURS
Mme Hélène KNOCKAERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie d'ORLEANS-TOURS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Lionel LAMBIN Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Sylvie LEVEQUE Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de PARIS
M. Christian MONPIERRE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Adrien PERET Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Nathalie PILET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale	Académie de PARIS
M. Gabriel RAMOS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Véronique SENEZE Attachée principale d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
M. Arnaud SILLET Conservateur général des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
Mme Patricia VADROT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de DIJON
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 janvier 2024

La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU